



DELIBERATION N° 13/2024
OBJET : PACK CYBERSECURITE

Réunion 5 juin 2024



Membres en exercice	20
Membres présents	14
Pouvoirs	1
Votes :	
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Le Conseil d'administration de l'Agence départementale d'appui aux territoires, convoqué le 13 mai 2024, s'est réuni le 5 juin 2024 à 9h30, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN, Présidente de l'ADAT.

Etaient présents les membres de l'Agence suivants :

Gabriel BAULIEU, Olivier BILLOT, Marie-France BOTTARLINI, François CUCHEROUSET, Damien CHARLET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Thierry MAIRE DU POSET, Daniel PERRIN, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Martine VOIDEY

Etaient excusés les membres de l'Agence suivants :

Marie-Noëlle BIGUINET, Christian BRAND, Elisabeth BROSSARD, Daniel BUCHWALDER, Claude COURVOISIER, Charles DEMOUGE, André-Marie DEPOUTOT, Patrick GENRE, Jean-Claude GRENIER, Michel LAURENT, Charles PIQUARD (Pouvoir à Christine BOUQUIN)

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de l'ADAT,

La sécurisation du système d'information est devenue une priorité importante dans les collectivités territoriales qui sont souvent mal sécurisées et exposées aux attaques malveillantes. Aussi, l'ADAT propose une solution et un accompagnement sous forme de pack qui répond au besoin de sécurisation informatique des collectivités. Les composantes de ce pack cybersécurité sont entièrement personnalisables en fonction des besoins de la collectivité adhérente.

La tarification de cette prestation est proposée à titre expérimental pour un an. Les temps de de mise en service seront facturés au tarif « prestation expertise métier » votés chaque année par le Conseil d'administration et les temps de maintenance annuelle seront facturés sur la base du tarif « technicien » également votés par le Conseil d'administration.

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le

ID : 025-200066264-20240605-D13_2024-DE



Description abonnement	Qté	Prix Unit. H.T.	Tps en H mise en service	Tps en H maintenance annuel
Antivirus	1	20,00€	0,5	0,25
Antivirus Premium ave EDR	1	29,00€	1	0,5
Domaine Internet en .fr	1	26,50€	0,5	0,25
Domaine Internet en .fr + DNS anycast +DNSSEC	1	46,50€	1	0,5
Coffre-fort de mot de passe	1	35,00€	0,5	0,25
Boite aux lettres 50 GO prénom.nom	1	54,00€	0,5	0,25
Boite aux lettres 2 GO prénom.nom	1	27,50€	0,5	0,25
Protection antispam et antivirus des boites aux lettres	1	20,00€	0,3	0,15
Espace de sauvegarde externalisée de 1 GO source avec 365 jours d'historique	1	2,90€	1	0,5
Sauvegarde externalisée de 1 boite aux lettres avec historique de 365 jours	1	30,50€	0,3	0,15
Matériel				
Serveur NAS 2 X 6 TO moyenne collectivité	1	810,00€	4	2
Serveur NAS 4 X 6 TO grande collectivité	1	1 593,00€	7,5	3,75
Boitier parefeu petite & moyenne collectivité (temps de mise en service au prorata du nombre de postes)	1	693,50€	Entre 3 et 6	Entre 1,5 et 3
Boitier parefeu grande collectivité (temps de mise en service au prorata du nombre de postes)	1	2 168,00€	A partir de 8	A partir de 4

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration,

APPROUVENT à l'unanimité à titre expérimental pour une durée d'un an, la grille tarifaire pour la prestation cybersécurité, telle que présentée ci-dessus, ainsi que la facturation de frais de mise en service au tarif « prestation expertise métier » (94 € HT voté par le CA du 12 mars 2024) et de frais de maintenance annuelle représentant 50 % des frais de mise en service au tarif « technicien » (73 € HT voté par le CA du 12 mars 2024).

La Présidente de l'ADAT,


Christine BOUQUIN

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le



ID : 025-200066264-20240605-D13_2024-DE